

V

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1910

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le projet de Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1910 s'élève à	fr.	4,175,908	»
Les crédits alloués pour 1909 montent à		4,047,408	»
		<hr/>	
soit en plus pour 1910	fr.	128,500	»

Cette augmentation se justifie comme suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Personnel des bureaux : traitements, indemnités pour travaux extraordinaires et secours.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	514,775	»
— alloué pour 1909		504,775	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	10,000	»

proposée en vue de la rémunération du personnel qui desservira l'annexe du Musée commercial établie dans le pavillon dit « Tour Japonaise », à Laeken, et destinée à une exposition publique permanente de produits pouvant faire l'objet d'échanges commerciaux entre la Belgique et le Japon (arrêté royal du 10 juillet 1909).

ART. 3. — *Matériel.* (Y compris une somme de 6,000 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé pour 1910	fr.	75,000	»
— alloué pour 1909		65,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	10,000	»

La somme de 6,000 francs portée en charge temporaire servira à payer

NOTE PRÉLIMINAIRE.

le mobilier de bureau et le matériel de service de l'annexe du Musée commercial établie à Lacken. Le surplus est destiné à couvrir les frais de bureau, de chauffage, d'éclairage, les menues dépenses relatives aux locaux et les frais du service journalier.

CHAPITRE II.

LÉGATIONS.

ART. 6. — *Traitements des agents diplomatiques, indemnités locales pour frais de représentation et de logement et indemnités à quelques agents non rétribués. (Le Gouvernement est autorisé à disposer, en faveur d'agents diplomatiques rétribués ou non rétribués, des sommes restées sans emploi sur les diverses allocations du présent article.)*

Crédit demandé pour 1910	fr.	4,339,000	»
— alloué pour 1909		4,349,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	10,000	»

résultant de mutations dans le corps diplomatique : les postes de Tanger et du Caire, occupés précédemment par des envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires, ont aujourd'hui pour titulaires des ministres résidents.

CHAPITRE III.

CONSULATS.

ART. 7. — *Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	4,176,900	»
— alloué pour 1909		4,096,900	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	80,000	»

Cette somme est nécessaire : 1° pour la création de nouveaux consulats de carrière dont l'utilité est démontrée; 2° pour les promotions et augmentations normales de traitement du personnel consulaire.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE V.

DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.

ART. 10. — *Traitements de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	158,000	»
— alloué pour 1909.		149,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	8,500	»

proposée en vue du relèvement des traitements alloués à des drogmans et interprètes en fonctions dans diverses résidences.

ART. 11. — *Frais de correspondance de l'Administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; entretien et ameublement des hôtels appartenant à l'État servant d'habitation aux agents diplomatiques et consulaires; dépenses diverses concernant les dits hôtels; frais extraordinaires et accidentels.*

On propose de compléter le libellé de l'article par une rubrique permettant d'imputer sur ce crédit les frais de réparations, d'entretien extraordinaire et d'ameublement qu'il y aurait lieu de faire dans les hôtels appartenant à l'État et occupés par nos agents à l'étranger.

ART. 12. — *Allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service extérieur en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	75,000	»
— alloué pour 1909.		60,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	15,000	»

Il est désirable qu'une indemnité puisse être allouée aux agents consulaires, et spécialement à ceux qui ont famille, occupant des postes importants dans des résidences où la cherté extraordinaire des loyers entraîne une charge exceptionnelle pour l'installation convenable de l'habitation et de la chancellerie.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VII.

COMMERCE. — ÉMIGRATION.

ART. 19. — *Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	112,000	»
— alloué pour 1909.		107,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	5,000	»

Cette somme permettra de faire imprimer et de distribuer à nos agents consulaires un rapport annuel destiné à les tenir au courant de la situation du commerce et de l'industrie belges.

ART. 20. — *Musée commercial : échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque. (Y compris une somme de 7,500 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1910.	fr.	30,000	»
— alloué pour 1909.		20,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	10,000	»

destinée à l'achat de produits commerciaux, d'échantillons, etc., qui constitueront le fonds d'exposition de l'annexe du Musée commercial récemment créée à Laeken. (Voir la note relative à l'article 2.)

Les dépenses de premier établissement (charge temporaire) sont évaluées approximativement à 7,500 francs.

(6)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Affaires Étrangères et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1910 est fixé à la somme de quatre millions cent soixante-quinze mille neuf cent huit francs (4,175,908 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 19 octobre 1909.

LÉOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil !

Op voorstel van Onze Ministers van Buitenlandsche Zaken en van Financiën en volgens advies van Onzen Minister-raad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Buitenlandsche Zaken voor het dienstjaar 1910 is vastgesteld op de som van vier miljoen honderd vijf en zeventig duizend negen honderd en acht frank (4,175,908 frank), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laken, 19^{en} October, 1909.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

J. DAVIGNON.

Le Ministre des Finances,

JUL. LIEBAERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Buitenlandsche Zaken,**De Minister van Financiën,*

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN
VOOR HET DIENSTJAAR 1910.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel	TOTAAL per hoofdstuk																																								
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.																																											
EERSTE HOOFDSTUK.																																											
HOOFDREHEER.																																											
1	Jaarwedde van den Minister	21,000																																									
2	Jaarwedde van het personeel der bureelen, vergoedingen voor buitengewone werken en hulpgelden	514,775																																									
3	Materieel. (Inbegrepen eene som van 6,000 frank als tijdelijke last.)	75,000	653,775																																								
4	Geheime uitgaven	13,000																																									
5	Aankoop van eereteekens voor de Leopoldsorde.	50,000																																									
HOOFDSTUK II.																																											
GEZANTSCHAPPEN.																																											
6	Jaarwedden der diplomatieke ambtenaren, plaatselijke toelagen voor kosten van vertegenwoordiging en huisvesting en toelagen aan sommige onbezoldigde ambtenaren. (De Regeering wordt gemachtigd te beschikken, ten gunste van bezoldigde of niet bezoldigde diplomatieke ambtenaren, over de sommen ongebruikt gebleven op de verschillende toekenningen van het tegenwoordig artikel.)																																										
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin: 10px auto;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;"></th> <th style="width: 20%; text-align: center;">Jaarwedde.</th> <th style="width: 20%; text-align: center;">Kosten van vertegenwoordiging en huisvesting.</th> <th style="width: 30%; text-align: center;">TOTAAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a) Duitschland</td> <td style="text-align: right;">21,000</td> <td style="text-align: right;">50,000</td> <td style="text-align: right;">71,000</td> </tr> <tr> <td>b) Oostenrijk-Hongarije</td> <td style="text-align: right;">21,000</td> <td style="text-align: right;">50,000</td> <td style="text-align: right;">71,000</td> </tr> <tr> <td>c) Brazilië</td> <td style="text-align: right;">16,000</td> <td style="text-align: right;">20,000</td> <td style="text-align: right;">56,000</td> </tr> <tr> <td>d) China</td> <td style="text-align: right;">16,000</td> <td style="text-align: right;">30,000</td> <td style="text-align: right;">46,000</td> </tr> <tr> <td>e) Denemarken en Noorwegen.</td> <td style="text-align: right;">21,000</td> <td style="text-align: right;">12,000</td> <td style="text-align: right;">33,000</td> </tr> <tr> <td>f) Spanje</td> <td style="text-align: right;">21,000</td> <td style="text-align: right;">18,000</td> <td style="text-align: right;">39,000</td> </tr> <tr> <td>g) Vereenigde-Staten</td> <td style="text-align: right;">21,000</td> <td style="text-align: right;">45,000</td> <td style="text-align: right;">66,000</td> </tr> <tr> <td>h) Frankrijk</td> <td style="text-align: right;">21,000</td> <td style="text-align: right;">40,000</td> <td style="text-align: right;">61,000</td> </tr> <tr> <td>i) Groot-Brittanje</td> <td style="text-align: right;">21,000</td> <td style="text-align: right;">50,000</td> <td style="text-align: right;">71,000</td> </tr> </tbody> </table>					Jaarwedde.	Kosten van vertegenwoordiging en huisvesting.	TOTAAL.	a) Duitschland	21,000	50,000	71,000	b) Oostenrijk-Hongarije	21,000	50,000	71,000	c) Brazilië	16,000	20,000	56,000	d) China	16,000	30,000	46,000	e) Denemarken en Noorwegen.	21,000	12,000	33,000	f) Spanje	21,000	18,000	39,000	g) Vereenigde-Staten	21,000	45,000	66,000	h) Frankrijk	21,000	40,000	61,000	i) Groot-Brittanje	21,000	50,000	71,000
	Jaarwedde.	Kosten van vertegenwoordiging en huisvesting.	TOTAAL.																																								
a) Duitschland	21,000	50,000	71,000																																								
b) Oostenrijk-Hongarije	21,000	50,000	71,000																																								
c) Brazilië	16,000	20,000	56,000																																								
d) China	16,000	30,000	46,000																																								
e) Denemarken en Noorwegen.	21,000	12,000	33,000																																								
f) Spanje	21,000	18,000	39,000																																								
g) Vereenigde-Staten	21,000	45,000	66,000																																								
h) Frankrijk	21,000	40,000	61,000																																								
i) Groot-Brittanje	21,000	50,000	71,000																																								

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.			MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Traitement.	Frais de représentation et de logement.	TOTAL.		
j) Grèce	16,000	11,000	27,000	1,559,000	1,559,000
k) Italie	21,000	25,000	46,000		
l) Japon	21,000	20,000	41,000		
m) Grand-Duché de Luxembourg	16,000	4,000	20,000		
n) Maroc	16,000	12,000	28,000		
o) Mexique	16,000	20,000	36,000		
p) Pays-Bas	21,000	25,000	46,000		
q) Perse	16,000	20,000	36,000		
r) Portugal	21,000	12,000	33,000		
s) Roumanie	21,000	15,000	36,000		
t) Russie	21,000	50,000	71,000		
u) Saint-Siège	21,000	19,000	40,000		
v) Serbie	21,000	11,000	32,000		
w) Suède	16,000	12,000	28,000		
x) Suisse	21,000	6,000	27,000		
y) Turquie	21,000	20,000	41,000		
Traitement d'un chef de mission occupant le poste d'agent et consul général au Caire	16,000	12,000	28,000		
Traitements des conseillers et secrétaires	217,000	"	217,000		
Augmentations éventuelles aux agents pro- mûs dans l'année et indemnités à quel- ques agents non rétribués	14,000	"	14,000		
	752,000	607,000	1,559,000		
CHAPITRE III.					
CONSULATS.					
7	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi			1,176,900	1,176,900
CHAPITRE IV.					
FRAIS DE VOYAGE.					
8	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'Administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses			160,000	160,000

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BUITENL. ZAKEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.			BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	Jaarwedde.	Kosten van vertegenvoor- diging en huisvesting.	TOTAAL.		
j) Griekenland	16,000	11,000	27,000	1,539,000	1,539,000
k) Italië	21,000	25,000	46,000		
l) Japan	21,000	20,000	41,000		
m) Groothertogdom Luxemburg	16,000	4,000	20,000		
n) Marokko	16,000	12,000	28,000		
o) Mexico	16,000	20,000	36,000		
p) Nederland	21,000	25,000	46,000		
q) Perzië	16,000	20,000	36,000		
r) Portugal	21,000	12,000	33,000		
s) Rumenië	21,000	15,000	36,000		
t) Rusland	21,000	50,000	71,000		
u) Heilige-Stoel	21,000	19,000	40,000		
v) Servië	21,000	11,000	32,000		
w) Zweden	16,000	12,000	28,000		
x) Zwitserland	21,000	6,000	27,000		
y) Turkije	21,000	20,000	41,000		
Jaarwedde van een Gevolmachtigd minister, die den post van agent en consul generaal te Cairo bekleedt	16,000	12,000	28,000		
Jaarwedden der gezantschapsraadsheeren en secretarissen	217,000	"	217,000		
Voorkomende opslag aan in het jaar te bevorderen ambtenaren en toelagen aan sommige onbezoldigde ambtenaren	14,000	"	14,000		
	752,000	607,000	1,359,000		
HOOFDSTUK III.					
CONSULATEN.					
7	Jaarwedden der consulaire ambtenaren en vergoedingen aan enkele onbezoldigde agenten, met de bevoegdheid, voor de Regeering, om de ongebruikt gebleven sommen tot een beliep van 50,000 frank aan de consulaire rondreizen te besteden			1,176,900	1,176,900
HOOFDSTUK IV.					
REISKOSTEN					
	Reiskosten voor agenten van den buitendienst en van het Hoofdbeheer, kosten van koeriers, rijdende boden, verschillende reizen			100,000	100,000

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE V.			
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
9	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris; traitement d'un commis de chancellerie à Berlin	21,000	568,200
10	Traitements de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences	158,000	
11	Frais de correspondance de l'Administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; entretien et ameublement des hôtels appartenant à l'État servant d'habitation aux agents diplomatiques et consulaires; dépenses diverses concernant les dits hôtels; frais extraordinaires et accidentels	195,000	
12	Secours provisoires à des Belges se trouvant sans ressources à l'étranger; frais éventuels de rapatriement; subsides aux établissements hospitaliers belges fondés en pays étrangers	15,000	
13	Frais de chancellerie	26,000	
14	Allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service extérieur en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national	75,000	
15	Garde militaire de la légation belge à Pékin	78,200	
CHAPITRE VI.			
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
16	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget	75,000	79,700
17	Quote-part de la Belgique, pour la dernière des années écoulées, dans les frais du Bureau international de la Cour permanente d'arbitrage	4,000	
18	Quote-part de la Belgique, pour l'antépénultième des années écoulées, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves.	700	
CHAPITRE VII.			
COMMERCE. — ÉMIGRATION.			
19	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consulaire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	112,000	192,333
20	Musée commercial: échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque. (Y compris une somme de 7,500 francs en charge temporaire.)	50,000	
21	Service de l'émigration	30,000	
22	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers	8,833	
23	Quote-part de la Belgique dans les frais du Bureau permanent et de la Commission internationale des sucres	3,500	
24	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international.	10,000	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BUITENL. ZAKEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK V.			
VERSCHILLENDE UITGAVEN BETREFFENDE DE GEZANTSCHAPPEN EN CONSULATEN.			
9	Jaarwedde van eenen kanselier en van eenen klerk der kanselarij, te Parijs; jaarwedde van eenen klerk der kanselarij, te Berlijn	21,000 »	
10	Jaarwedde van drogmans, kosten voor geleerden en tolken, jaarwedden en toelagen aan verscheidene beambten in verschillende verblijfplaatsen	158,000 »	
11	Kosten van briefwisseling van het Hoofdbeheer met de agentschappen, alsmede van briefwisseling onder deze; aankoop en onderhoud van vlaggen, wapenborden, zegels, stempels; aankoop, afschrift en vertaling van stukken; onderhoud en meubilering der huizingen welke aan den Staat toebehooren en tot woonst dienen aan de diplomatische en consulaire agenten; verschillende uitgaven betrekkelijk die huizingen; buitengewone en toevallige kosten	195,000 »	568,200 .
12	Voorloopige hulp gelden aan Belgen die zich zonder middelen van bestaan in den vreemde bevinden; mogelijke kosten van overbrenging naar het vaderland; toelagen aan de Belgische gesichten van barmhartigheid in vreemde landen opgericht	15,000 »	
15	Kanselarijkosten.	26,000 »	
14	Buitengewone en tijdelijke verleeningen aan agenten van den buitenlandschen dienst in vergoeding van uitzonderlijk op hen genomen lasten in 't belang van den nationalen koophandel.	75,000 »	
15	Militaire wacht van het Belgisch gezantschap, te Peking.	78,200 »	
HOOFDSTUK VI.			
BUITENGEWONE ZENDINGEN, WACHTGELDEN EN ONVOORZIENE UITGAVEN.			
16	Buitengewone zendingen, wachtgelden en onvoorziene uitgaven niet afzonderlijk vermeld op de Begrooting.	75,000 »	
17	Aandeel van België, voor het laatste der verloopene jaren, in de kosten van het Internationaal Bureau van het Bestendig Hof van arbitrage	4,000 »	79,700 .
18	Aandeel van België, voor het tweede vóórlaatste der verloopene jaren, in de kosten van het Bijzonder Bureau voor de uitwisseling van bescheiden en inlichtingen over den slavenhandel	700 »	
HOOFDSTUK VII.			
KOOPHANDEL. — LANDVERHUIZING.			
19	Verschiedene kosten en aanmoedigen voor den koophandel; aankoop van bescheiden over koophandel; uitgave van de <i>Consulaire Verzameling</i> en van andere werken, waarbij de koophandel en de nijverheid belang hebben	112,000 »	
20	Handels-Museum: stalen; meubelen en materieel; tijdschriften; boekerij. (<i>Inbegrepen eene som van 7,500 frank als tijdelijke last.</i>)	50,000 »	
21	Dienst der landverhuizing	50,000 »	
22	Aandeel van België in de kosten der Internationale Vereeniging voor de uitgave der toltarieven	6,855 »	192,555 .
23	Aandeel van België in de kosten van het Bestendig Bureau en van de Internationale Commissie voor de suiker	3,500 »	
24	Jaarwedde van eenen Belgischen ambtenaar bij het Internationaal Koloniaal Instituut	10,000 »	

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VIII.			
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.			
26	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif</i>).	2,000 »	
26	Secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.	3,000 »	6,000 »
27	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES . . . fr.			4,175,008 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 19 octobre 1909.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

J. DAVIGNON.

Le Ministre des Finances,

JUL. LIEBAERT.

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BUITENL. ZAKEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VIII.			
PENSIOENEN, HULPGELDEN EN ACHTERSTALLIGE SCHULDVORDERINGEN.			
25	Eerste termijn van de des voorkomend te verleenen pensioenen. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	2,000 •	
26	Hulpgelden aan ambtenaren, beambten of onbenoemde agenten, aan hunne weduwen of kinderen, die geen recht op een pensioen, maar uit hoofde van hunnen behoeftigen toestand, aanspraak hebben op het bekomen van een hulpgeld	5,000 •	6,000 •
27	Achterstallige schuldvorderingen der vorige jaren die niet konden vereffend worden op de Begrooting van het jaar, waarop zij betrekking hebben	1,000 •	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN. . fr.			4,175,008 •

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 19^{en} October 1909.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Buitenlandsche Zaken,

J. DAVIGNON.

De Minister van Financiën,

JUL. LIEBAERT.

(16)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1910

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
		CHAPITRE 1^{er}.		
		ADMINISTRATION CENTRALE.		
1		Traitement du Ministre.		
		<i>Personnel des bureaux; traitements, indemnités pour travaux extraordinaires et secours :</i>		
		GRADES.	Nombre d'agents du même grade.	MONTANT de la DÉPENSE.
		Secrétaire général	1	12,000 »
		Directeurs généraux	4	48,000 »
		Directeur général II.	1	12,000 »
		Chef du cabinet	1	8,000 »
		Directeurs	4	56,800 »
		Chefs de division	8	57,900 »
		Bibliothécaire	1	7,700 »
		Chefs de bureau	14	71,080 »
		Sous-chefs de bureau	11	46,100 »
2		Commis de 1 ^{re} classe	1	4,800 »
		Expert commercial	1	4,800 »
		Commis de 2 ^e et de 3 ^e classes	22	63,405 »
		Economé	1	5,840 »
		Expéditionnaires et attachés	21	52,225 »
		Huissier de cabinet	1	2,880 »
		Huissier de salle	1	2,640 »
		Messagers	20	40,450 »
		Classeur	1	2,000 »
		Garde du mobilier	1	2,000 »
		Feutiers	4	4,600 »
		Nettoyuses	9	7,950 »
		Concierges	5	2,325 »
		Supplément de traitement aux agents chargés du service du matériel		1,400 »
		Salaires des gens de peine temporaires		1,200 »
		Indemnités pour travaux extraordinaires et secours		10,000 »
		Fonds destiné aux nécessités imprévues		5,480 »
		Emplois vacants et nouveaux		10,000 »
		TOTAL .fr.		514,775 »
		<i>Matériel (y compris une somme de 6,000 francs en charge temporaire) :</i>		
	a.	Chauffage et éclairage fr.		26,450 »
	b.	Entretien des locaux, achat et entretien de meubles		18,850 »
3	c.	Bibliothèque; journaux; collections du Bureau de législation étrangère		15,500 »
	d.	Fournitures de bureau, impressions, imprimés, manuscrits, cartes et reliures non destinés à la Bibliothèque et au Bureau de législation étrangère; port et affranchissement de la correspondance avec l'intérieur; frais de courses entre l'administration centrale et l'annexe du Musée commercial à Laeken; menus frais, etc.		16,200 »
4		Fonds secrets		
5		Achat de décorations de l'Ordre de Léopold		
		TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}.		. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS <i>demandés</i> POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS <i>alloués</i> POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS <i>alloués</i> POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES <i>de</i> L'EXERCICE 1907.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
514,775 »	504,775 »	10,000 »	»	477,230 »	462,710 »	
75,000 »	65,000 »	10,000 »	»	73,159 46	89,296 92	
15,000 »	13,000 »	»	»	13,000 »	15,000 »	
50,000 »	50,000 »	»	»	50,000 »	50,000 »	
655,775 »	635,775 »	20,000 »	»	614,389 46	616,006 92	
AUGMENTATION. . . fr.		20,000 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE II.			
LÉGATIONS.			
<i>Traitements des agents diplomatiques, indemnités locales pour frais de représentation et de logement et indemnités à quelques agents non rétribués.</i>			
(Le Gouvernement est autorisé à disposer, en faveur d'agents diplomatiques rétribués ou non rétribués, des sommes restées sans emploi sur les diverses allocations du présent article.)			
		Traitement	Frais de représen- tation et de logement.
a.	ALLEMAGNE	21,000	50,000
b.	AUTRICHE-HONGRIE. 1	21,000	50,000
c.	BRESIL	16,000	20,000
d.	CHINE	16,000	30,000
e.	DANEMARK ET NOR- WÈGE.	21,000	12,000
f.	ESPAGNE.	21,000	18,000
g.	ÉTATS-UNIS.	21,000	45,000
h.	FRANCE	21,000	40,000
i.	GRANDE-BRETAGNE. 1	21,000	50,000
j.	GRÈCE	16,000	11,000
k.	ITALIE	21,000	25,000
l.	JAPON	21,000	20,000
m.	GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.	16,000	4,000
6	n. MAROC	16,000	12,000
	o. MEXIQUE	16,000	20,000
	p. PAYS-BAS	21,000	25,000
	q. PERSE	16,000	20,000
	r. PORTUGAL	21,000	12,000
	s. ROUMANIE	21,000	13,000
	t. RUSSIE	21,000	50,000
	u. SAINT-SIÈGE	21,000	19,000
	v. SERBIE	21,000	11,000
	w. SUÈDE	16,000	12,000
	x. SUISSE	21,000	6,000
	y. TURQUIE.	21,000	20,000
	z. Traitement d'un chef de mission occupant un poste consulaire au Caire.	16,000	12,000
	a'. Traitements des conseillers et secrétaires		
	b'. Augmentations éventuelles aux agents promus dans l'année et indemnités à quelques agents non rétribués		
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
71,000	71,000	»	»	71,000	71,000	»
71,000	71,000	»	»	71,000	71,000	»
56,000	56,000	»	»	56,000	56,000	»
46,000	46,000	»	»	46,000	46,000	»
55,000	55,000	»	»	55,000	55,000	»
59,000	59,000	»	»	59,000	59,000	»
66,000	66,000	»	»	66,000	66,000	»
61,000	61,000	»	»	61,000	61,000	»
71,000	71,000	»	»	71,000	71,000	»
27,000	27,000	»	»	27,000	27,000	»
46,000	46,000	»	»	46,000	46,000	»
41,000	41,000	»	»	41,000	41,000	»
20,000	20,000	»	»	20,000	19,511	11
28,000	33,000	»	5,000	33,000	28,000	»
36,000	36,000	»	»	36,000	36,000	»
46,000	46,000	»	»	46,000	46,000	»
56,000	56,000	»	»	56,000	55,722	22
55,000	55,000	»	»	55,000	55,000	»
54,000	54,000	»	»	54,000	54,000	»
71,000	71,000	»	»	71,000	71,000	»
40,000	40,000	»	»	40,000	40,000	»
52,000	52,000	»	»	52,000	51,999	94
28,000	28,000	»	»	55,000	55,000	»
27,000	27,000	»	»	27,000	27,000	06
41,000	41,000	»	»	41,000	41,000	»
28,000	33,000	»	5,000	28,000	28,000	»
217,000	217,000	»	»	217,000	217,000	»
14,000	14,000	»	»	14,000	14,000	»
1,339,000	1,349,000	»	10,000	1,549,000	1,341,235	35
DIMINUTION . . . fr.		10,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
CONSULATS.		
7	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE VOYAGE.		
8	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'Administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
CHAPITRE V.		
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
9	»	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris; traitement d'un commis de chancellerie à Berlin
10	»	Traitements de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences
11	»	Frais de correspondance de l'Administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; entretien et ameublement des hôtels appartenant à l'État servant d'habitation aux agents diplomatiques et consulaires; dépenses diverses concernant les dits hôtels (c); frais extraordinaires et accidentels
12	»	Secours provisoires à des Belges se trouvant sans ressources à l'étranger; frais éventuels de rapatriement; subsides aux établissements hospitaliers belges fondés en pays étrangers.
13	»	Frais de chancellerie
14	»	Allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service extérieur en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national
<i>Garde militaire de la légation belge à Pékin :</i>		
15	a.	Traitement et solde fr. 37,925 »
	b.	Entretien et subsistance 53,600 »
	c.	Entretien de l'habillement, de l'équipement et frais d'administration 3,000 »
	d.	Frais de maladie, d'entretien du casernement, du couchage, etc. 3,673 »
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
16	»	Missions extraordinaires; frais relatifs aux traités et conventions; traitements d'inactivité; frais de dernière maladie et d'inhumation; indemnités à des agents autres que ceux de l'Administration centrale, pour travaux extraordinaires ou situation malheureuse résultant de circonstances indépendantes de leur volonté; dépenses imprévues non libellées au Budget.
17	»	Quote-part de la Belgique, pour la dernière des années écoulées, dans les frais du Bureau international de la Cour permanente d'arbitrage.
18	»	Quote-part de la Belgique, pour l'antépénultième des années écoulées, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
COMMERCE. — ÉMIGRATION.		
19	»	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consulaire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie
20	»	Musée commercial : échantillons ; mobilier et matériel ; publications ; bibliothèque. (<i>Y compris une somme de 7,500 francs en charge temporaire.</i>)
21	»	Service de l'émigration
22	»	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers
25	»	Quote-part de la Belgique dans les frais du Bureau permanent et de la Commission internationale des sucres.
24	»	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.		
25	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
26	»	Secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse
27	»	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IX.		
SERVICES DIVERS.		
»	»	Construction d'un hôtel pour le consulat général à Séoul (<i>pour mémoire</i>).
»	»	Hôtel de la légation à Tokio — Reconstruction du mur de clôture (<i>pour mémoire</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
112,000	107,000	5,000	»	110,152 16	99,475 87	
50,000	20,000	10,000	»	20,025 44	18,155 97	
50,000	30,000	»	»	30,000	27,109 44	
6,833	6,833	»	»	6,833	6,833	
3,500	3,500	»	»	3,500	3,500	
10,000	10,000	»	»	10,000	10,000	
192,333	177,333	15,000	»	180,510 60	165,074 28	
AUGMENTATION . . fr.		15,000				
2,000	2,000	»	»	2,000	5,397	
3,000	3,000	»	»	3,000	1,160	
1,000	1,000	»	»	1,000	2,000	
6,000	6,000	»	»	6,000	6,557	
»	»	»	»	»	58,442 94	
»	»	»	»	»	38,049 69	
»	»	»	»	»	76,492 63	

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉRO Des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h2>Récapitulation.</h2>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Légations
III.	Consulats.
IV.	Frais de voyage
V.	Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.
VI.	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues
VII.	Commerce. — Émigration
VIII.	Pensions, secours et créances arriérées
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
»	Services divers (<i>pour mémoire</i>)
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
653,775 »	653,775 »	20,000 »	»	614,589 46	616,006 92	
1,559,000 »	1,549,000 »	»	10,000 »	1,349,000 »	1,341,233 33	
1,176,900 »	1,096,900 »	80,000 »	»	1,096,900 »	1,044,819 92	
160,000 »	160,000 »	»	»	238,764 23	306,867 95	
568,200 »	544,700 »	23,500 »	»	546,009 16	503,427 70	
79,700 »	79,700 »	»	»	97,403 82	132,630 84	
192,553 »	177,553 »	15,000 »	»	180,510 60	165,074 28	
6,000 »	6,000 »	»	»	6,000 »	6,557 »	
»	»	»	»	»	76,492 63	
4,175,908 »	4,047,408 »	138,500 »	10,000 »	4,128,977 27	4,193,110 57	
AUGMENTATION . . . fr.		128,500 »				

NOTE (a) DE LA PAGE 25.

PAYS.	RÉSIDENCES.	QUALITÉS.	TRAITEMENTS.
Allemagne	Cologne.	Consul général.	20,000 »
Argentine (République).	Buenos-Ayres.	Consul général, Ministre résident.	25,000 » (a)
Bolivie	La Paz de Ayacucho.	Consul général chargé d'affaires.	5,000 »
Brésil	Port Alègre.	Consul.	27,000 »
Bulgarie	Sophia.	Consul général, Ministre résident.	3,000 »
Chili	Santiago.	Consul général, Ministre résident.	22,000 »
Chine	Hankow.	Consul.	5,000 »
—	Hong-Kong-Canton.	Consul.	20,000 » (b)
—	Shanghai.	Consul général.	20,000 » (b)
—	Tientsin.	Consul.	30,000 » (c)
Colombie	Bogota.	Consul.	20,000 » (d)
Corée	Séoul.	Consul général.	20,000 »
Cuba (République de) .	La Havane.	Consul général, Ministre résident.	27,000 » (c)
Espagne (Possessions) .	Sainte-Croix de Ténériffe.	Consul général.	5,000 »
États-Unis d'Amérique .	Nouvelle-Orléans.	Consul général.	25,000 »
—	Philadelphie.	Consul général.	22,000 »
—	San-Francisco.	Consul général.	26,000 »
— (Iles Philippines) .	Manille.	Consul général.	25,000 »
France (Possessions) . .	Tunis.	Consul.	20,000 » (d)
Grande-Bretagne	Londres.	Consul général.	21,000 »
— (Australie)	Melbourne.	Consul général.	19,000 » (e)
— (Canada)	Ottawa.	Consul général.	22,000 »
— (Indes britanniques).	Bombay.	Consul général.	20,000 » (b)
—	Calcutta.	Consul.	20,000 »
— (Afrique australe) .	Johannesburg.	Consul.	20,000 »
Guatemala	Guatemala.	Consul.	16,000 » (f)
Japon	Kobe.	Consul général, Ministre résident.	24,000 »
—	Yokohama.	Consul.	5,000 »
Pays-Bas	Rotterdam.	Consul.	16,000 » (d)
— (Indes néerlandaises)	Batavia.	Consul.	10,000 » (b)
Pérou	Lima.	Consul.	20,000 »
Russie	Kharkow.	Consul général, Ministre résident.	27,000 »
—	Moscou.	Consul général.	5,000 »
Siam	Bangkok.	Consul général, Ministre résident.	18,000 » (b)
Turquie	Smyrne.	Consul général.	20,000 » (b)
Égypte	Alexandrie.	Consul général.	27,000 »
Venezuela	Caracas.	Consul.	5,000 »
		Consul général chargé d'affaires.	22,000 »
			5,000 »
Traitements des vice-consuls : 4 au traitement de 9,000 francs; 15 au traitement de 8,000 francs; 5 au traitement de 7,000 francs; 8 au traitement de 6,000 francs			225,000 »
Explorations			30,000 »
Indemnités d'intérim aux vice-consuls de carrière et indemnités à quelques agents non rétribués			11,000 »
Création de nouveaux postes consulaires rétribués, promotions et accroissements normaux de traitement à accorder à certains agents			80,000 »
			1,176,000 »

(a) En plus une allocation exceptionnelle et temporaire de 10,000 francs.

(b) En plus une allocation exceptionnelle et temporaire de 2,000 francs.

(c) Outre la jouissance d'un hôtel.

(d) En plus une allocation exceptionnelle et temporaire de 4,000 francs.

(e) Outre la jouissance d'une chancellerie.

(f) En plus une allocation exceptionnelle et temporaire de 7,000 francs.

(g) En plus une allocation exceptionnelle et temporaire de 1,000 francs.